

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FENOUILLET**

SEANCE DU : 13 janvier 2022 - 20h00

- 1) Compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal,
- 2) Compte rendu des décisions,
- 3) Modification du tableau des effectifs,
- 4) Renouvellement conventions collège François Mitterrand, école primaire Piquepeyre, école élémentaire Jean Monnet – Dispositif CLAS 2021-2022,

SEANCE du 13 JANVIER 2022

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 29
- En exercice : 29
- Présents : 23
- Procuration(s) : 06
- Absent(s) : 00

Convocation :

- Date d'envoi : 07/01/22
- Date de publication : 07/01/22

Acte rendu exécutoire :

- Date de publication : 18/01/22
- Date de transmission au contrôle de légalité : 18/01/22

L'an 2022 et le 13 janvier à 20h00, le Conseil municipal de la commune de FENOUILLET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Thierry DUHAMEL, Maire, qui a ouvert la séance. Celle-ci a été retransmise donc publique.

Présents : T. DUHAMEL, P. MONTICELLI, S. FOURTEAU, D. DAKOS, C. LAIR, G. LOUBES, S. CHARDY, P. BRESSAND, S. COMBALIER, G. GALLO, C. BERNI, G. ROQUES, AM. DENAT, JL. GOUAZE, P. COURNEIL, C. GISCARD, M. LAROQUE, Z. DIR, M. YESILBAS, C. POSTIC-FOURNES, O. MAUFFRE, V. RIBEIRO, G. BOUDON

Absent(s) ayant donné procuration :

Madame C. NAVARRO a donné procuration à Madame C. LAIR
Monsieur M. CHIRAC a donné procuration à Madame S. FOURTEAU
Monsieur M. LUCCHINI a donné procuration à Madame S. CHARDY
Madame A. PONTCANAL a donné procuration à Madame V. RIBEIRO
Madame S. CAUQUIL a donné procuration à Monsieur O. MAUFFRE
Monsieur B. TROUVE a donné procuration à Monsieur G. BOUDON

Secrétaire : D. DAKOS

1) COMPTE RENDU DE LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire soumet au vote de l'Assemblée le compte rendu de la dernière séance du Conseil municipal.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte rendu

Résultat du vote :

Pour : 23
Contre :
Abstentions : 06
Non-participation au vote :

2) COMPTE RENDU DES DECISIONS

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé les marchés suivants :

INTITULE	LOTS / TRANCHES	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ANNUEL H.T.	DATE DE SIGNATURE
Locations de chalets festivités de fin d'année	Lot Unique	CHALET XPO	6 316.00 €	15/11/2021
Fourniture et la livraison de denrées alimentaires - Avenant 1	Lot 4 Ultra frais laitier et ovo produits	TRANSGROUMET	Mini 21 250.00€	29/11/2021
Fourniture et la livraison de denrées alimentaires - Avenant 2	Lot N°8 Légumes frais fruits frais et secs	CARREFOUR EXPRESS	Mini 17 000.00€	29/11/2021
Groupement Toulouse Métropole Accompagnement pour l'élaboration et l'actualisation des Documents d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM)	Lot Unique	MAYANE ECO ET GOUV	20 925.00 €	30/11/2021
UGAP Renouvellement ELEC 3 - Eclairage public	Lot Unique	TOTAL ENERGIES	Sans engagement mini Sans engagement maxi	02/12/2021
Création de 2 serres tunnel pour les « Jardins du Ricotier »	Lot N° 1 : VRD	SPIE BATIGNOLLES MALET	55 800.00 €	03/12/2021
	Lot N° 2 : Serres tunnel	RICHEL PROJETS	18 896.00 €	
Assistance et maintenance informatique	Lot Unique	HEXAWIN	18 640.81 €	01/01/2022

Le Conseil Municipal, prend acte de l'information qui lui est transmise.

3) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- vu le Code Général des Collectivités Territoriales
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- vu la loi n° 84-53 du 26.01.84 modifiée par la loi n°94-1134 du 27/12/94 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale
- vu le budget communal,
- vu le tableau des effectifs en annexe de cette délibération,

Et compte tenu des besoins des services, Monsieur le Maire propose :

- La création de deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Résultat du vote :

Pour : 27
Contre :
Abstentions : 02
Non-participation au vote :

4) RENOUVELLEMENT CONVENTIONS COLLEGE F. MITTERRAND, ECOLE PRIMAIRE PIQUEPEYRE, ECOLE ELEMENTAIRE JEAN MONNET DISPOSITIF CLAS 2021/2022

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) propose aux écoliers et collégiens, l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Partenaire de l'école et des structures concourant à la coéducation, le CLAS est caractérisé par une approche complémentaire parents/enfants. Il est piloté par le Comité Départemental du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) qui assure la structuration et la qualité des actions ainsi que le développement de l'offre à partir des besoins.

Cette convention a pour but de fixer le cadre général de l'action du CLAS avec les établissements scolaires afin de mieux articuler les différents dispositifs éducatifs et projets sur notre territoire, de renforcer l'impact du dispositif selon les besoins des enfants et des familles.

Les objectifs du CLAS sont principalement :

- Développer la confiance des enfants et adolescents dans leurs capacités et possibilités,
- Faire comprendre l'intérêt et le sens des apprentissages,
- Encourager par les pratiques, le goût de la culture la plus diversifiée,
- Aider à l'organisation du travail personnel et renforcer la régularité et l'assiduité scolaire,
- Donner l'envie d'apprendre par le plaisir de la découverte,
- Participer à la lutte contre le décrochage scolaire.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention du dispositif CLAS pour les trois établissements scolaires
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions

Résultat du vote :

Pour : 27

Contre :

Abstentions : 02

Non-participation au vote :

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance a été déclarée close.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Délibérations n° 2022-S1-01 à 2022-S1-04.

T. DUHAMEL	P. MONTICELLI	S. FOURTEAU	D. DAKOS	C. LAIR
G. LOUBES	S. CHARDY	P. BRESSAND	S. COMBALIER	G. GALLO
C. BERNI	G. ROQUES	AM. DENAT	C. NAVARRO Procuration	JL. GOUAZE
P. COURNEIL	C. GISCARD	M. LAROQUE	Z. DIR	M. CHIRAC Procuration
M. YESILBAS	M. LUCCHINI Procuration	POSTIC-FOURNES Christelle	A PONTCANAL Procuration	O. MAUFFRE
S. CAUQUIL Procuration	V. RIBEIRO	B. TROUVE Procuration	G. BOUDON	